



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 32219

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet du cadre juridique relatif aux interventions économiques des collectivités locales. Aujourd'hui, le volume de ces interventions ne cesse de s'accroître, il représentait en 1997 environ 14 milliards de francs, les communes constituent les principaux intervenants en la matière, principalement par le biais des aides directes. Toutefois, un contexte juridique extrêmement flou et de nombreux contentieux dans ce domaine dissuadent les élus locaux d'intervenir. Il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement entend clarifier le cadre juridique portant sur les interventions économiques des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32219

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4083